

Intitulé du cours	Droit judiciaire privé
Niveau/semestre	L3 Montauban semestre 6
Crédits (ECTS)	3 ou 4 (si TD)
Enseignant	Michel ATTAL
Volume horaire du cours	33h
Travaux dirigés	oui

*** Objectif du cours :** ce cours constitue une découverte de la procédure civile. Il vise à permettre une compréhension de ce en quoi consiste un procès civil, et quels sont ses enjeux. il doit ensuite permettre l'acquisition des notions de base relatives à l'action en justice. Il ambitionne enfin d'analyser le déroulement classique d'une instance civile.

*** Pré-requis :** introduction au droit, droit des obligations, procédure pénale (si enseignée en L2)

- **Plan sommaire du cours :**
- Introduction (désignation de la matière, fonction du DJP, classification, caractères des règles de DJP, sources des règles de DJP).
-
- **PARTIE 1 : LA STRUCTURE DU PROCES CIVIL.**
- Titre 1 : l'action en justice.
- Sous-titre 1 : la réalisation de l'action en justice
- Sous-titre 2 : la possibilité de l'action en justice.

- TITRE 2 : l'instance à travers ses principes directeurs.
-
- Chapitre 1 : le principe dispositif.
- Chapitre 2 : le principe du contradictoire.

PARTIE 2 : LE DEROULEMENT DU PROCES CIVIL.

TITRE 1 : le cadre formaliste de l'instance.

Chapitre 1 : les actes de procédure.

Chapitre 2 : les délais de procédure.

TITRE 2 : les juridictions du fond.

Chapitre 1 : le tribunal de grande instance (TGI).

Chapitre 2 : les juridictions d'exception.

Chapitre 3 : l'exécution des jugements.

*** Brève bibliographie (3 références ou plus) :**

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.

Il faut prêter attention aux dates d'édition des ouvrages, des répertoires et des encyclopédies, notamment pour les questions de droit qui font l'objet d'une grande actualité (comme par exemple la procédure d'appel).

Pour cette raison, je ne mentionne volontairement pas la date de la dernière édition, puisque c'est celle-là qu'il faudra nécessairement consulter, en ayant au préalable vérifié qu'elle est suffisamment à jour!

De manière générale, il faut se rappeler que l'usage d'ouvrages, surtout pour un cours d'introduction générale à une matière, n'est requis que pour un approfondissement des notes prises en cours, ou si un point est demeuré totalement obscur à la suite du cours (mais dans ce dernier cas, il faut demander des explications!).

1° Répertoires et encyclopédies.

-Encyclopédie Dalloz, Répertoire de procédure civile, 5 volumes (+ Formulaire de procédure civile, 2 volumes).

-Jurisclasseur de procédure civile, 9 volumes (+ Jurisclasseur Formulaire de procédure, 7 volumes).

2° Traités.

-S. GUINCHARD (ss dir.), *Droit et pratique de la procédure civile*.

3° Manuels et autres ouvrages.

-L. CADIET et E. JEULAND, *Droit judiciaire privé*.

-G. COUCHEZ et X. LAGARDE, *Procédure civile*, Sirey.

-S. GUINCHARD, C. CHAINAIS et F. FERRAND, *Procédure civile*.

-J. HERON et Th. LE BARS, *Droit judiciaire privé*, Montchrestien.

-P. JULIEN et N. FRICERO, *Droit judiciaire privé*, LDGJ.

-M. DOUCHY-OUDOT, *Procédure civile*, Gualino éditeur.

-J. LARGUIER et Ph. CONTE, *Procédure civile (droit judiciaire privé)*, Dalloz.

-Y. STRICKLER, *Procédure civile*, éditions Ellipses.

-Y. STRICKLER et S. AMRANI-MEKKI, *Procédure civile*, PUF.

*** Modalités d'évaluation : voir l'arrêté d'examen.**